

SEANCE VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	9	6

Délibération
n°26092025_001

Date de la convocation

Le 12/09/2025

Objet de la délibération

ADMISSION EN NON
VALEUR
DE TITRES DE
RECETTE 2022-2023
POUR LA SOMME DE
5206.15€

Le Maire



Emeric DECOMBE
Signature et cachet

L'An deux mille vingt-cinq, le vendredi 26 septembre à 19h30 en
Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni en séance ordinaire,
sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de
SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, Mme BONHOMME Sabrina,
M. DECOMBE Emeric, Mme TARRIT Maryse, M. DUMONT
Fabrice, Mme MEUNIER Elise

Absents (excusés) : Mme AUXERRE Céline, M. FERREIRA
Manuel M. LABONNE Didier

Secrétaire de séance : Mme TARRIT Maryse

Sur proposition de M. le Trésorier par courriel explicatif du 04
mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des
membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des
titres de recettes concernant les loyers de Monsieur CORBISIER
Mickaël de l'exercice 2022 et 2023 pour un montant de 5181.15 €,
au motif d'une poursuite sans effet.

Article 2 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du titre
de recettes n°18 concernant un encart publicitaire de l'exercice
2023 pour un montant de 25 € concernant Y.F.DEV (BM), au motif
d'un RAR inférieur au seuil de poursuite.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget
de l'exercice en cours de la commune à l'article 6541.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

SEANCE VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025